

Demain, tous habitants d'un logement à énergie positive ?

Et si, à l'horizon 2050, les maisons françaises produisaient plus d'énergie qu'elles n'en consomment ? Lors de la Maddy Keynote du 14 septembre dernier, plusieurs experts ont débattu autour de cette question. Leur conclusion : pour tenir les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixés, il va falloir mettre les bouchées doubles dans les années à venir.

On les appelle les « Bepos » ou « bâtiments à énergie positive » . Ces habitations produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment pour leur fonctionnement. Une idée qui, il y a quelques années encore, paraissait insolite, voire saugrenue mais qui est depuis devenue réalité. Combinaison d'un bâtiment à très basse consommation, grâce à de bonnes performances d'isolation, et d'un système de production d'énergie renouvelable comme les panneaux solaires, ces habitats pourraient aider la France à atteindre son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre en France contre 16% à l'échelle européenne, le secteur du bâtiment a indéniablement un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Laurent Riscala, fondateur d'Ecoxia, entreprise spécialisée dans ce type de

construction, tient à battre en brèche l'idée selon laquelle il faudrait renoncer au confort pour réduire sa consommation d'énergie : « *Une maison bien isolée est une maison qui ne comporte pas de parois froides, c'est très agréable à vivre* ». Une idée partagée par le directeur général d'Engie BtoC France Hervé-Matthieu Ricour : « *Un client qui doit abandonner son confort n'utilisera pas ces nouveaux outils. Il est donc hors de question qu'il y ait une baisse de confort dans ces maisons-là* ». De quoi rallier une majorité de Français dans ce combat.

Des investissements encore trop élevés...

La prise de conscience environnementale des Français, qui s'intensifie, se heurte souvent à l'épineuse question du coût de construction de ces maisons écologiques. La construction d'un bâtiment à très basse consommation représente un surcoût moyen de 15% par rapport à une construction traditionnelle, selon l'architecte Gwenaëlle Verrier, fondatrice du cabinet d'architectes Positivarchi. Ajoutons à cela que pour passer "*en mode positif*", et donc produire soi-même son électricité, il faut compter environ 20 000 euros de plus. Si cette enveloppe est suffisante pour poser des panneaux photovoltaïques capables de fournir en électricité un foyer de quatre personnes, moyennant une source de chaleur d'appoint, elle vient alourdir une facture déjà salée au moment de la construction.

... mais qui peuvent être mutualisés

Ces investissements importants peuvent néanmoins être mutualisés. Laurent Riscala explique ainsi qu'il est tout à fait possible d'envisager des immeubles à énergie positive, en investissant d'autres surfaces que la simple toiture du bâtiment : « *On peut installer ces panneaux photovoltaïques sur des parkings ou en façade ou prévoir des systèmes de biomasse pour les habitats collectifs* ». Dans cet esprit de mutualisation des énergies positives, Hervé-Matthieu Ricour illustre : « *Nous avons créé sur l'île d'Yeu un petit village électrique, dans lequel cinq propriétaires ont fait installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit et partagent l'électricité produite avec vingt autres foyers* ».

Le solaire, dix fois moins cher que le nucléaire

Comme le rappelle Gwenaëlle Verrier, le parc immobilier français reste constitué à 65% d'habitations datant d'avant 1965. Des « passoires » en matière d'énergie, qui ne demandent qu'à être rénovées. Comment convaincre les Français de la nécessité d'investir pour rénover leur logement ? Gwenaëlle Verrier veut rester optimiste et insiste sur la rentabilité des énergies propres : « *un kilowattheure d'électricité solaire coûte 10 fois moins cher que son équivalent nucléaire* ».

À lire aussi

2070, l'année du nomadisme pour tous les Français ?

Laurent Riscala compte également sur les effets d'échelle pour baisser les coûts de production de ces bâtiments écologiques : « *Les biomatériaux nécessaires à ces habitations, comme le bois, nous permettent d'aller vers plus de pré-fabrication. On peut ainsi imaginer, même si c'est en légère contradiction avec l'idée de décroissance, une industrialisation de la construction écologique et donc une baisse des coûts de construction à terme* ». Il ajoute que « *le bilan positif énergétique devient un bilan positif financier* ».

Une question de volonté

Mais, au-delà de la baisse des coûts, la seule arme de poids dans ce combat reste la réglementation. Hervé-Matthieu Ricour explique que « *nous avons tous besoin de savoir comment va évoluer la réglementation. Il faut que les contraintes administratives soient les plus faibles possible de façon à pérenniser ces initiatives écologiques* » .

Le 1er janvier 2022, la norme RE2020i obligeant toutes les nouvelles constructions à respecter les exigences de bâtiments à basse consommation entrera en vigueur. De nombreux professionnels du secteur disent n'être pas encore prêts à appliquer ces nouvelles mesures : « *La réalité, c'est qu'ils n'ont pas voulu l'être* » , affirme le directeur général d'Engie BtoC France. Faute de bonne volonté, il compte aujourd'hui sur la contrainte : « *Seule la réglementation pourra les forcer à l'être.* »

Maddyness, partenaire média d'Engie

Article écrit par MADDYNESS, AVEC ENGIE